



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9S019
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 12 août 2016

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160126

Titre : Réparation de quai

Lieu des travaux: Quai des pêcheurs de Baie-Trinité, QC

ADDENDA : No.2

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#2) est publié ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Vendredi 19 août 2016
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HAE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-160126

**** LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRESENTES PAR UN
SOUSSIONNAIRE POTENTIEL A L'AUTORITE CONTRACTANTE EN
RELATION AVEC LE AO EN SUJET****

Q.1 Vous ne montrez aucun goujon sur la plaque d'acier (dessin 02, détail A). Est-ce une erreur ou il n'y a réellement aucun goujon à souder sur le coffrage en acier pour qu'il tienne dans le béton?

R.1 Tous les goujons nécessaires doivent effectivement être utilisés, il s'agit de la méthode de l'entrepreneur. En fait nous avons présenté un goujon aux plans (voir le détail A en page 2) mais l'entrepreneur doit utiliser le nombre nécessaire pour assurer la sécurité des travaux. A noter que la surface de la palplanche peut être en mauvais état ; svp consulter le rapport d'inspection et les photos fournies.

Q.2 De quelle façon est-ce que les plaques doivent être retenues à la façade du quai avant le bétonnage ? Aucun ancrage ni étalement n'est montré sur les dessins.



R.2 Des goujons peuvent être utilisés. Nous croyons que c'est la méthode la plus efficace (toutefois l'état de la palplanche et la faisabilité de souder les goujons doivent être validés par l'entrepreneur). Toute autre méthode pour retenir les coffrages peut aussi être utilisée (étais, etc.) si l'entrepreneur la juge faisable.

Q.3 Est-ce que la finition à 45deg dans le bas des plaques est obligatoire (dessin 02, détail A) ? Pourquoi ne pas faire une finition standard à 90deg ?

R.3 Nous croyons que la finition à 45 degrés permettra de réduire le soulèvement par la glace. Toutefois, compte tenu que le bas des coffrages est à l'élévation -1.2 m, nous accepterons une finition à 90 degrés pour les coffrages.

Q.4 Sur le dessin 04, «détail type échelle», on voit que le bas de l'échelle est environ à l'élévation +0.10. Le coffrage en acier sur la façade descend quant à lui jusqu'à -1.20. Est-ce que le coffrage/bétonnage doit se poursuivre sous les échelles entre les élévations +0.10 et -1.20?

R.4 Oui. La forme du coffrage sous les échelles peut demeurer la même que celle vis-à-vis les échelles.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Gricha Zurita
Agent des marchés senior
Téléphone: (613) 993-6936
Courriel: Gricha.Zurita@dfo-mpo.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____